

Budgets primitifs 2022

Rapport de présentation

Séance du 07/04/2022



**Roi
Morvan**
Communauté

Sommaire

Propos liminaires	3
Partie 1 : La section de fonctionnement	4
1. Les recettes	4
a) <i>La fiscalité</i>	4
b) <i>Les dotations et les subventions de fonctionnement</i>	6
c) <i>Le produit des régies</i>	8
2. Les dépenses	9
a) <i>Les charges à caractère général</i>	9
b) Les charges de personnel	10
c) <i>Les autres charges de gestion courante</i>	13
d) <i>Les charges financières</i>	16
e) <i>Les charges exceptionnelles</i>	16
f) <i>Les relations avec les communes membres</i>	16
Partie 2 : La section d'investissement	18
1. Les recettes	18
2. Les dépenses	18
Partie 3 : Evolution du fonds de roulement entre 2021 et 2022	20
Partie 4 : Les budgets annexes	21
1. Le budget « zones d'activités »	21
a) <i>Le fonctionnement</i>	21
b) <i>L'investissement</i>	21
2. Le budget « immobilier d'entreprises »	23
a) <i>Le fonctionnement</i>	23
b) <i>L'investissement</i>	23
3. Le budget autonome SPANC	25
a) <i>Le fonctionnement</i>	25
b) <i>L'investissement</i>	25
Annexe 1	27

Propos liminaires

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera présenté au conseil communautaire dans sa séance du 7 avril 2022 pour approbation. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 mars 2022. Le budget primitif 2022 veille à la préservation de la qualité des services de proximité mis en place ainsi qu'au maintien d'un niveau d'investissements significatif répondant aux besoins d'aménagement et de développement du territoire. Pour ce faire, le budget est bâti sur une approche prudente des recettes issues des régies, des subventions de nos partenaires institutionnels et sur une fiscalité stable.

Partie 1 : La section de fonctionnement

1. Les recettes

R	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution 2021-2022	
				% du BP	% du CA
R	17 257 989 €	17 569 373,46 €	18 341 897,14 €	6,28%	4,40%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 068 207,86 €	3 068 207,86 €	3 622 028,30 €	18,05%	18,05%
013 - Atténuations de charges	72 000,00 €	100 036,33 €	72 000,00 €	0,00%	-28,03%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 588,00 €	46 588,00 €	66 813,84 €	43,41%	43,41%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	595 250,00 €	651 637,96 €	597 044,00 €	0,30%	-8,38%
73 - Impôts et taxes	7 136 731,00 €	9 956 007,44 €	10 231 000,00 €	43,36%	2,76%
74 - Dotations, subventions et participations	6 329 524,00 €	3 687 116,52 €	3 746 011,00 €	-40,82%	1,60%
75 - Autres produits de gestion courante	4 188,00 €	2 922,33 €	2 000,00 €	-52,24%	-31,56%
77 - Produits exceptionnelles	5 500,00 €	56 857,02 €	5 000,00 €	-9,09%	-91,21%

Le résultat de + **3 622 028.30 €** de 2021 est reporté au compte 002 à hauteur de **3 622 028.30 €**, aucune somme n'est affectée au compte 1068.

L'article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 2 339 040 € en dépenses et à 187 681.13 € en recettes, soit un besoin de financement de 2 151 358.87 €. L'excédent de clôture en investissement s'élève à 3 301 094.10 €, il couvre ainsi le besoin de financement.

La part de résultat cumulé de fonctionnement N-1 qui excède le besoin de financement de la section d'investissement peut être, au choix de l'assemblée délibérante, soit affectée en complément de la somme correspondant à l'affectation minimale, soit simplement reportée en section de fonctionnement (R002).

Il est proposé d'adopter la section de fonctionnement en suréquilibre.

a) La fiscalité

Du fait de la disparition progressive de la taxe d'habitation et des impacts de la loi de finances 2021 sur la CFE et la TFB, le montant des produits fiscaux directs ont évolué fortement depuis 2021 et sont compensés par des dotations de l'Etat et l'attribution d'une fraction de TVA

En effet, en compensation de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI bénéficieront du transfert d'une fraction de TVA nationale en compensation de la perte de leur produit. Comme pour les communes le calcul du montant à compenser pour les EPCI est établi à partir du taux de taxe d'habitation 2017.

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée comme suit :

Bases d'imposition 2020 X taux de 2017
+
Montant des compensations d'exonérations versées en 2020
+
Montant annuel moyen des rôles supplémentaires émis en 2018, 2019 et 2020.

Par ailleurs, la loi de finances 2021 avait instauré une baisse des principaux impôts de production : cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises (TFPB). Ces mesures s'appliquent toujours en 2022.

La valeur locative des établissements industriels utilisée pour le calcul de la TFB et la CFE est diminuée de moitié. Ainsi pour RMCom, les bases locatives globales de CFE 2022 estimées à plus de 10 millions d'euros seront diminuées de 35% environ, le poids de l'industrie étant important sur le territoire.

Cette perte de produit fiscal fait l'objet d'une dotation de compensation pour laquelle le taux est égal au taux de CFE de 2021 car elle évolue chaque année en fonction des bases imposables localement.

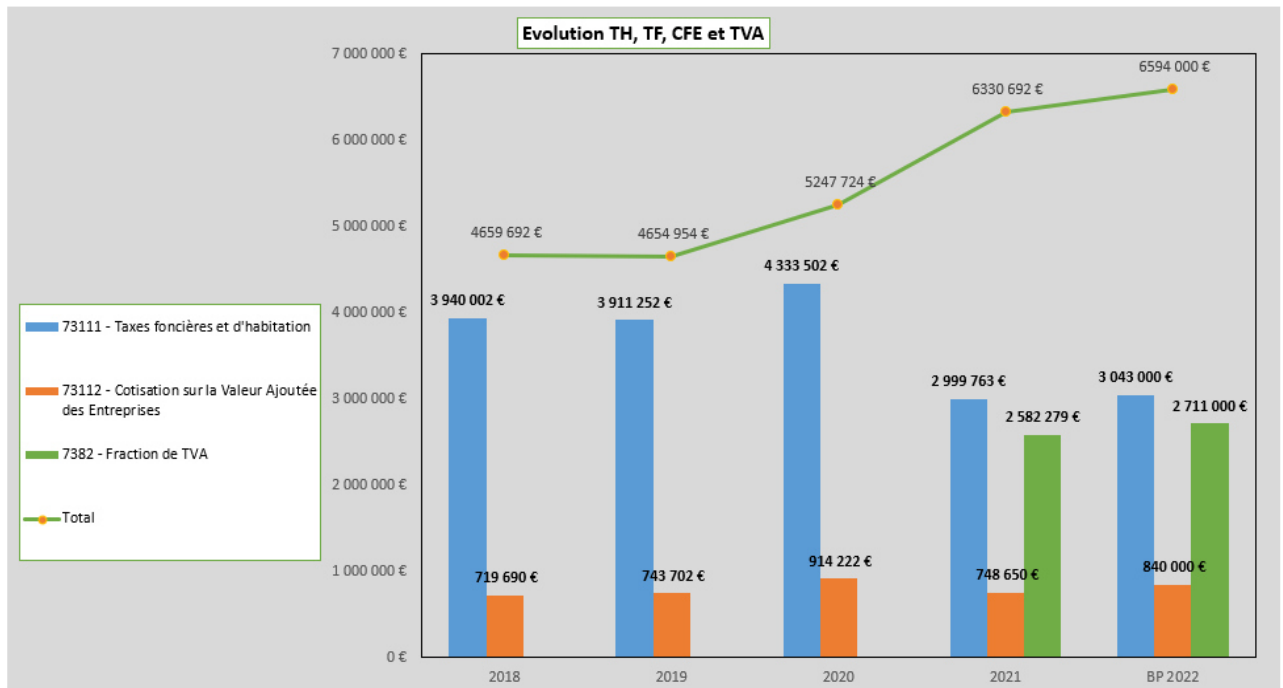
Les dotations compensatrices versées par l'Etat et l'attribution d'une fraction de TVA pèsent dans le produit total des recettes fiscales entraînant une nouvelle diminution de l'autonomie fiscale des collectivités comme le montre le tableau ci-dessous.

L'EPCI peut cependant encore agir sur les taux de CFE, de TFB et de TFNB.

Pour se donner des marges de manœuvre afin de pouvoir financer les équipements et services dont le territoire a besoin pour la qualité de vie de ses habitants et l'accueil de nouveaux arrivants, une augmentation de 3 points du taux de TFB a été adoptée en 2021, portant le taux à 4%. Ce taux demeure identique en 2022 tout comme le taux de TFNB et le taux de CFE.

Les produits attendus de fiscalité locale, de dotation de compensation et de fraction de TVA devraient être en augmentation par rapport à 2021 sous le double effet de la revalorisation des bases et du dynamisme de la croissance économique.

	2020	2021	2022
Produit TH	2 607 000 €	456 000 €	462 000 €
Produit FB	267 000 €	966 000 €	1 011 000 €
Produit FNB	56 000 €	56 000 €	58 000 €
Produit CFE	1 972 000 €	1 314 000 €	1 346 000 €
Produit TAFNB	33 000 €	29 000 €	29 000 €
Produits supplémentaires		179 000 €	137 000 €
Sous-Total fiscalité directe	4 935 000 €	3 000 000 €	3 043 000 €
Déduction FNGIR	657 000 €	657 000 €	657 000 €
Sous-Total hors FNGIR	4 278 000 €	2 343 000 €	2 386 000 €
Dotation compensation CFE	475 000 €	825 000 €	845 000 €
Fraction de TVA compensation TH	0 €	2 582 000 €	2 711 000 €
Sous-Total compensation	475 000 €	3 407 000 €	3 556 000 €
Total produit élargi	4 753 000 €	5 750 000 €	5 942 000 €
Part compensation en %	10%	59%	60%



Quant aux autres recettes fiscales, elles peuvent se résumer dans le tableau suivant :

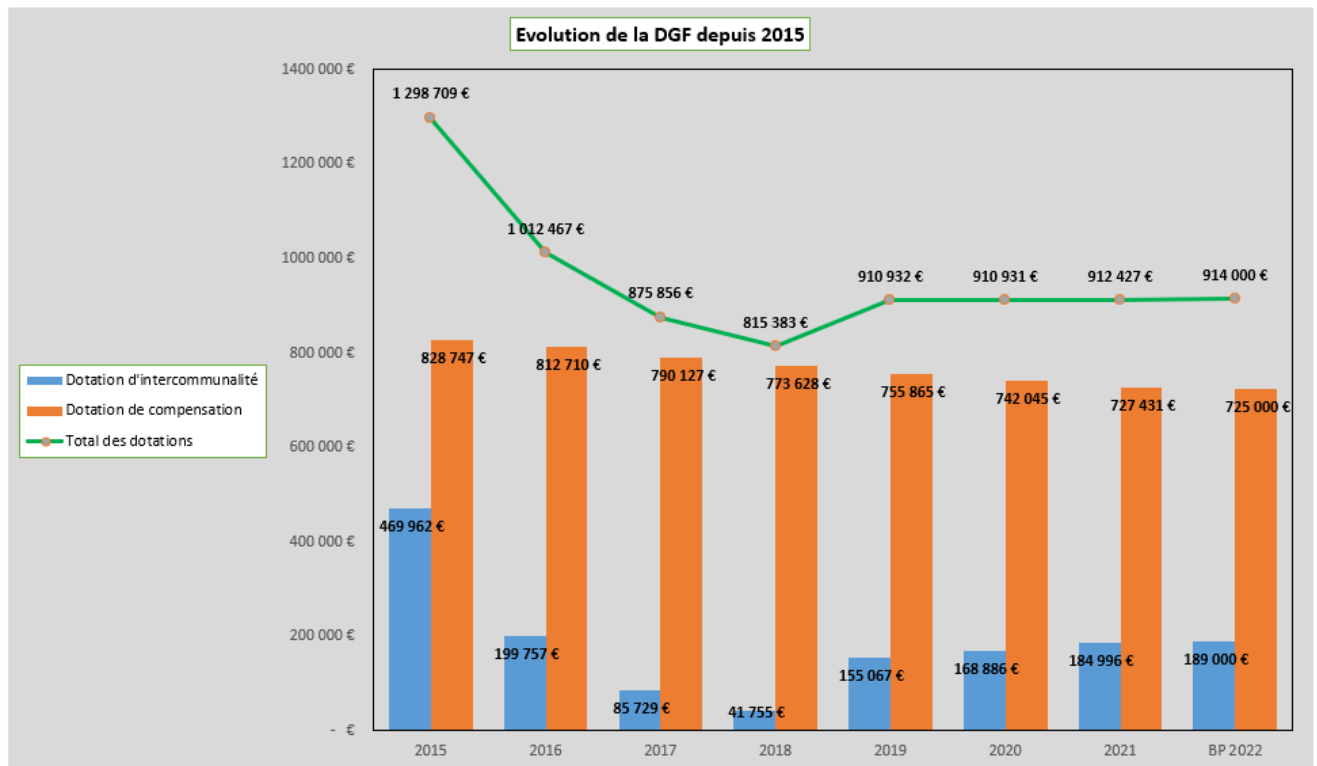
	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Variation 2021-2022 (entre BP)	
						Montant	%
Produit TEOM	2 852 147 €	2 899 466 €	2 957 000 €	2 927 202 €	2 986 000 €	29 000 €	0,98%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	743 702 €	914 222 €	748 000 €	748 650 €	840 000 €	92 000 €	12,30%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	186 018 €	180 313 €	182 731 €	165 711 €	167 000 €	- 15 731 €	-8,61%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	157 676 €	160 347 €	161 000 €	185 668 €	183 000 €	22 000 €	13,66%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	248 545 €	260 778 €	253 000 €	282 105 €	270 000 €	17 000 €	6,72%
Taxes de séjour	36 128 €	19 505 €	20 000 €	48 485 €	31 000 €	11 000 €	55,00%
TOTAL avec TEOM	4 224 216 €	4 434 631 €	4 321 731 €	4 357 821 €	4 477 000 €	155 269 €	3,59%
TOTAL sans TEOM	1 372 069 €	1 535 165 €	1 364 731 €	1 430 619 €	1 491 000 €	126 269 €	9,25%

Le volume total des autres taxes présenté s'élève à 4 477 000 € soit une hausse de 119 179 € par rapport au réalisé 2021, lié principalement à la hausse des produits de CVAE et de TEOM.

b) Les dotations et les subventions de fonctionnement

La loi de finances pour 2019 a porté une réforme générale de la dotation d'intercommunalité. La dotation est désormais répartie au sein d'une enveloppe unique, commune à toutes les catégories de groupements à fiscalité propre. La loi de finances a, en outre, prévu une réalimentation pérenne de la dotation d'intercommunalité de 30 millions d'euros par an au moins. Le CFL peut décider de majorer ce montant. En 2019, cette somme a été portée à 37 millions d'euros, en plus des sommes nécessaires à l'alimentation du mécanisme de « réalimentation ». En effet, la loi de finances prévoit une réalimentation initiale de la DI des EPCI qui avaient une dotation nulle (ou inférieure à 5 €/hab.) et dont le potentiel fiscal par habitant n'est pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de la même catégorie, afin de leur permettre d'atteindre un montant de 5 €/hab. en 2019 avant application des critères de répartition.

En 2021, la dotation d'intercommunalité (DI) de RMCom était de 184 996 € et la dotation de compensation, était de 727 431 €.
 Pour 2022, la dotation d'intercommunalité (DI) de RMCom serait de 189 000 € et la dotation de compensation serait de 725 000 €.

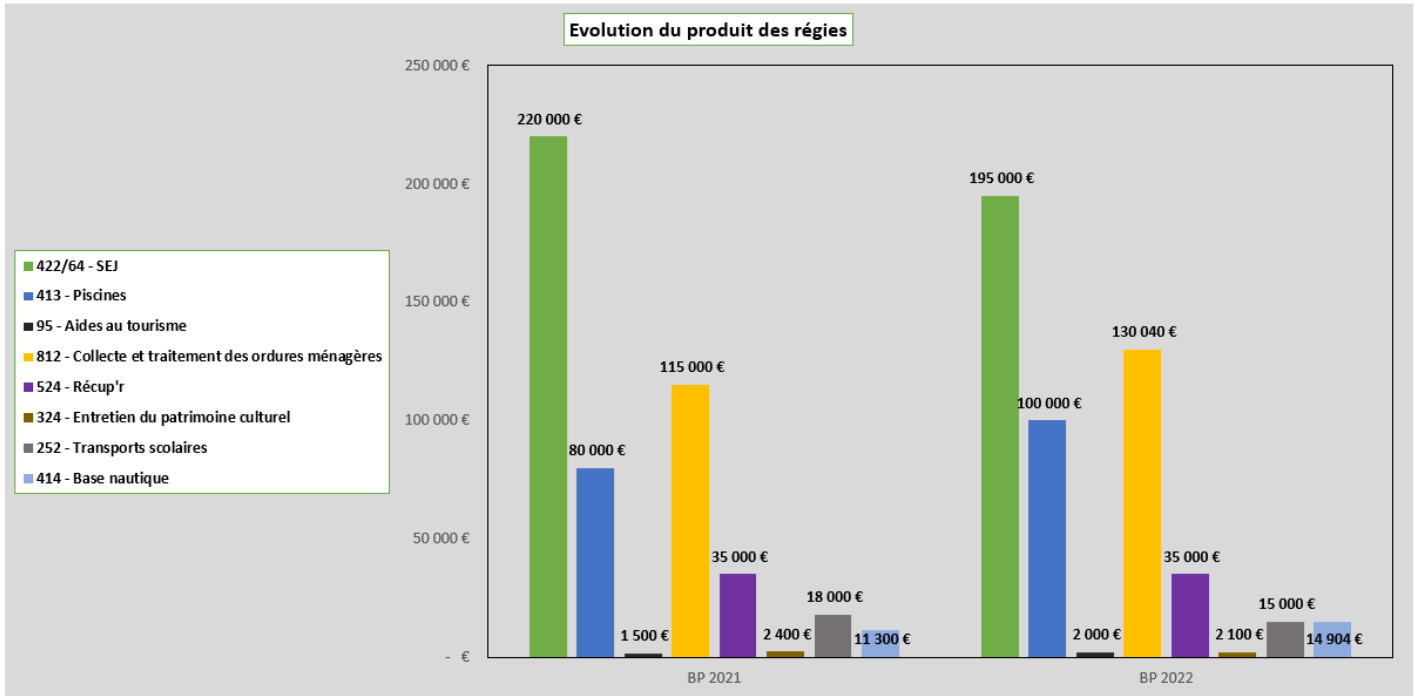


Roi Morvan Communauté perçoit également des subventions pour le fonctionnement de certains de ses services (comparaison entre BP 2022 et CA précédents) :

	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	
					Montant	%
Remboursement des contrat aidés	284 521 €	319 362 €	273 658 €	335 462 €	61 804 €	22,58%
Subvention Région	1 356 646 €	149 382 €	138 534 €	194 349 €	55 815 €	40,29%
Subvention Département	174 975 €	59 528 €	48 949 €	56 400 €	7 451 €	15,22%
Contributions communes membres	106 048 €	117 290 €	110 512 €	120 000 €	9 488 €	8,59%
Autres organismes (CAF, MSA...)	1 006 576 €	1 326 911 €	1 359 347 €	1 260 800 €	- 98 547 €	-7,25%
TOTAL	2 928 766 €	1 972 473 €	1 931 000 €	1 967 011 €	36 011 €	1,86%

c) Le produit des régies

Les estimations sont difficiles à réaliser compte tenu du contexte sanitaire mais les hypothèses retenues s'appuient sur une fréquentation normale pour les ALSH et micro-crèches, sur une fréquentation renforcée pour la base nautique sur période estivale et une fréquentation basse pour le centre aquatique. Les travaux de réhabilitation ne seront pas effectués en 2022, néanmoins la prévision reste prudente. Le volume de recettes retenu est ainsi de 494 044 €.

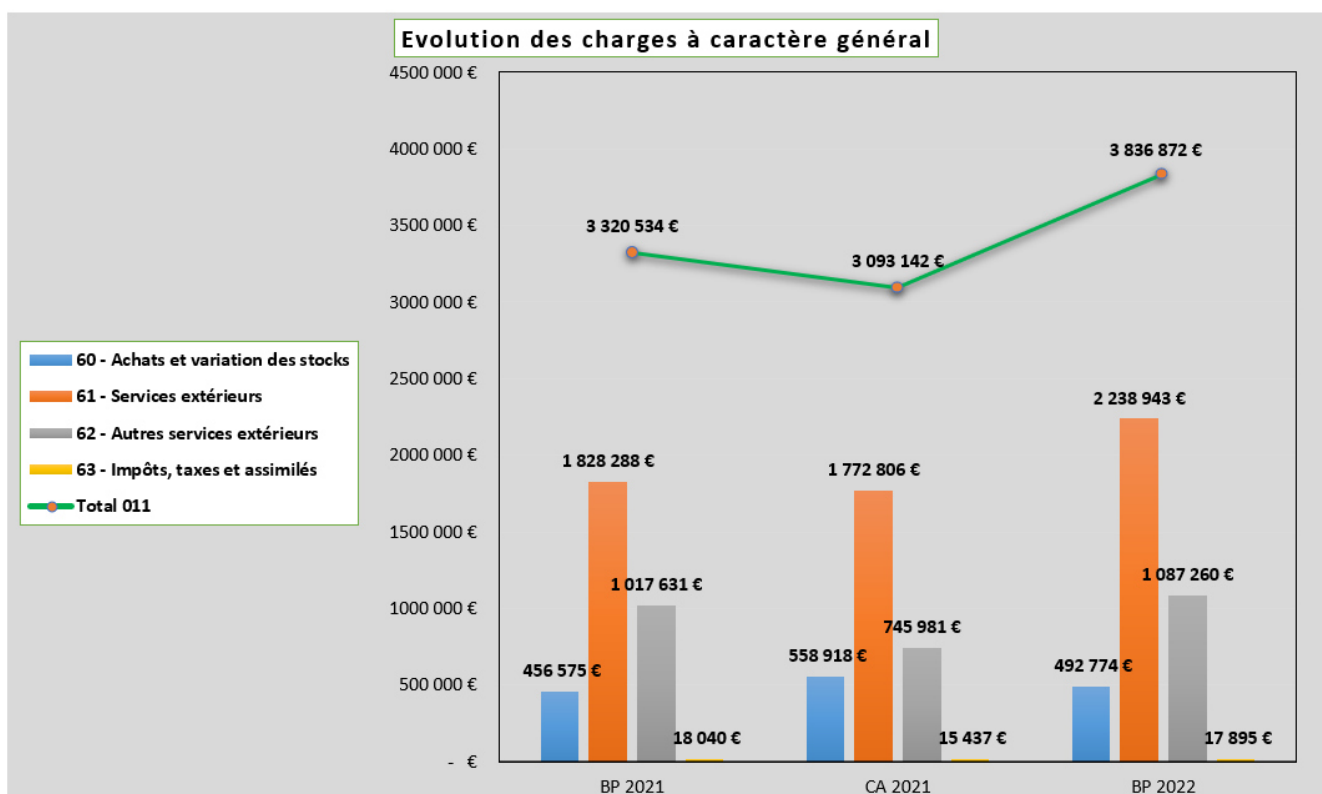


2. Les dépenses

D	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution 2021-2022	
				% du BP	% du CA
D	14 659 530 €	13 947 345 €	15 655 124,83 €	6,79%	12,24%
011 - Charges à caractère général	3 320 534,49 €	3 093 142 €	3 836 872,00 €	15,55%	24,04%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 110 000,00 €	4 103 792 €	4 480 000,00 €	9,00%	9,17%
014 - Atténuations de produits	3 906 701,00 €	3 906 701 €	3 906 701,00 €	0,00%	0,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	- €	- €	-100,00%	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	734 447,16 €	738 411 €	895 748,34 €	21,96%	21,31%
65 - Autres charges de gestion courante	2 116 163,86 €	1 972 589 €	2 375 930,00 €	12,28%	20,45%
66 - Charges financières	120 081,01 €	117 801 €	108 444,49 €	-9,69%	-7,94%
67 - Charges exceptionnelles	151 603 €	14 908 €	50 000 €	-67,02%	235,38%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	1 429 €		

Le montant des dépenses de fonctionnement augmente de 12.24 % par rapport au CA 2021 soit un montant total de + 1 707 779 €. Cette augmentation est à mettre en perspective avec la mise en œuvre progressive du projet de territoire, le recrutement de chargés de mission pour l'application de politiques destinées à la dynamisation du territoire et la hausse de la prise en charge des déchets ménagers. Le montant des dépenses de fonctionnement augmente de 6.79 % par rapport au BP 2021 soit un montant total de + 995 594.72 €.

a) Les charges à caractère général



Les charges à caractère général regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes ainsi que les études à réaliser dans le cadre du projet de territoire. Elles augmentent de 516 337.51 € par rapport au dernier budget primitif et de 743 730.05 € par rapport au compte administratif 2021. Cette hausse des crédits inscrits au budget prévisionnel s'explique en partie par une augmentation du coût des prestations ainsi que par les éléments détaillés ci-après par compte :

- Compte 60 : par rapport au CA 2021, les achats de stocks diminuent dans le prévisionnel 2022 de 66 143 € car Roi Morvan Communauté a continué à prendre en charge les factures de fourniture des fluides du centre aquatique en 2021, gaz et électricité. Avec l'application du contrat signé avec Dalkia, pour la partie P1, ces dépenses apparaîtront au compte 611 par l'application d'un forfait. Cette prestation n'a pas été mise en œuvre en 2021 pour des raisons administratives.

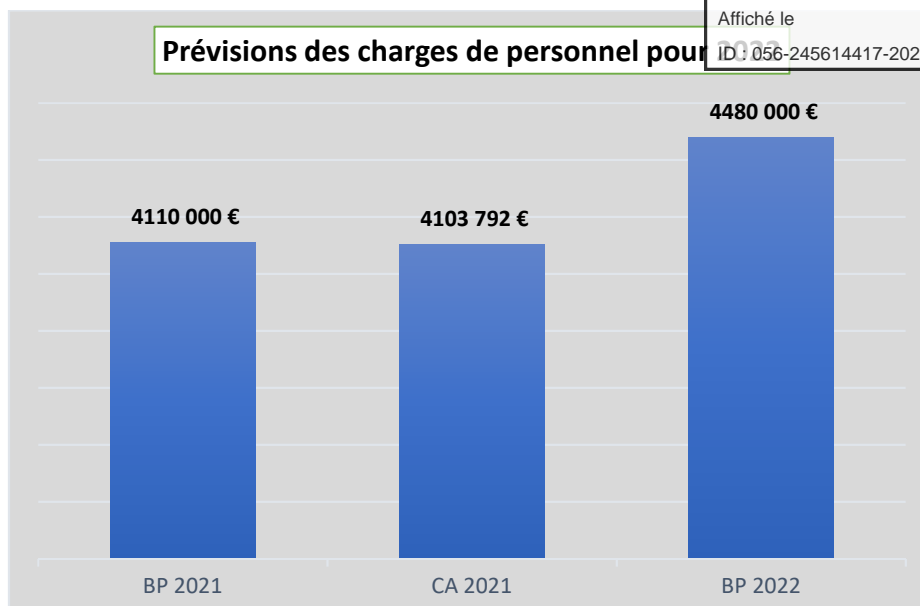
- **Compte 61** : les services extérieurs (prestations de service notamment pour le service ordures ménagères, entretien du parc immobilier et automobile, maintenance, études et recherches ...) au CA 2021. Outre les hausses courantes, certains éléments marquants expliquent cet accroissement :
 - Le paiement du contrat DALKIA pour la prestation P3 à hauteur de 39 000 € ;
 - Les contrats de traitement et d'exploitation des déchèteries passe à 1 285 150 € au BP 2022 contre 1 147 098 € au CA 2021 ;
 - Le compte études et recherches augmente avec les études programmées dans le projet de territoire qui se trouvent dans le tableau en annexe 1 : 182 140 € au BP 2022 contre 50 513 € au CA 2021. Le règlement de l'étude du PCAET impacte ce compte à hauteur de 6 100 € ;
 - L'entretien des zones d'activité qui ne font pas l'objet d'une comptabilité de stock est dorénavant directement pris en charge sur le budget principal, sur recommandation de la Chambre Régionale des Comptes : 87 463 € au BP 2022 contre 2 969 € au CA 2021.
 - La mise en œuvre des nouvelles conventions d'occupation des locaux à titre exclusif pour l'ensemble des bâtiments mis à disposition par les communes membres de Roi Morvan engendre une augmentation des loyers de 12 000 €.
 - Les maintenances liées aux logiciels métier et au bâti sont en hausse de 10 000 € dans le prévisionnel 2022 par rapport au CA 2021.

- **Compte 62** : pour les autres services extérieurs, excepté des prévisionnels en augmentation courante de charges, les principales explications de la hausse, en comparant le CA 2021 et le BP 2022, sont les suivantes :
 - Les transports devraient reprendre une activité courante au cours de l'exercice notamment avec le transport des élèves vers le centre aquatique. Le montant du transport scolaire dépend dorénavant des marchés publics passés par la Région Bretagne. Ainsi, les prévisions budgétaires de 2021 ont été reconduites avec un différentiel entre CA 2021 et BP 2022 de 135 000 € ;
 - Les concours apportés à des organismes extérieurs augmentent dans les prévisions budgétaires de 30 000 € par rapport au réalisé 2021 ;
 - Les frais liés au PIG sont prévus en hausse de 10 000 € dans le BP ;
 - Des publications sont prévues en 2022 notamment pour le programme TER et le tourisme avec une augmentation de 25 000 € en 2022 par rapport à l'exécution 2021
 - Le recours à des prestataires extérieurs pour le transport ALSH et les activités au sein du pôle service à la population entraineraient une hausse des frais de 55 000 € par rapport au CA 2021 ;
 - Les frais d'honoraires, en administration générale, pour des prestations RH et archivage sont également prévues au budget pour 25 000 € ;
 - La mise en place d'ateliers dans le cadre du programme TER est programmée à hauteur de 22 500 € ;
 - Des frais de géomètre sont inscrits à hauteur de 10 000 € pour les bornages de terrains dans les ZA ;
 - Des frais de mission sont programmés pour 15 000 € pour couvrir des déplacements d'agents.

b) Les charges de personnel

	BP 2021	Part	CA 2021	Part	BP 2022	Part
Titulaires	1 714 830 €	60,25%	1 683 237 €	58,14%	1 910 203 €	61,46%
Non titulaires	798 310 €	28,05%	893 428 €	30,86%	894 479 €	28,78%
Emplois d'avenir	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
Autres emplois d'insertion	229 700 €	8,07%	215 494 €	7,44%	247 500 €	7,96%
Personnel extérieur	103 575 €	3,64%	102 806 €	3,55%	55 850 €	1,80%
Total	2 846 415 €		2 894 964 €		3 108 032 €	

Le tableau ci-dessus, fait état d'une dépense prévisionnelle de 3 108 032 € correspondant aux traitements indiciaires bruts des agents (hors charges patronales). Il est constaté d'une part, l'augmentation du poids de la rémunération des agents titulaires et, d'autre part, la baisse du pourcentage des agents non-titulaires et du personnel extérieur.

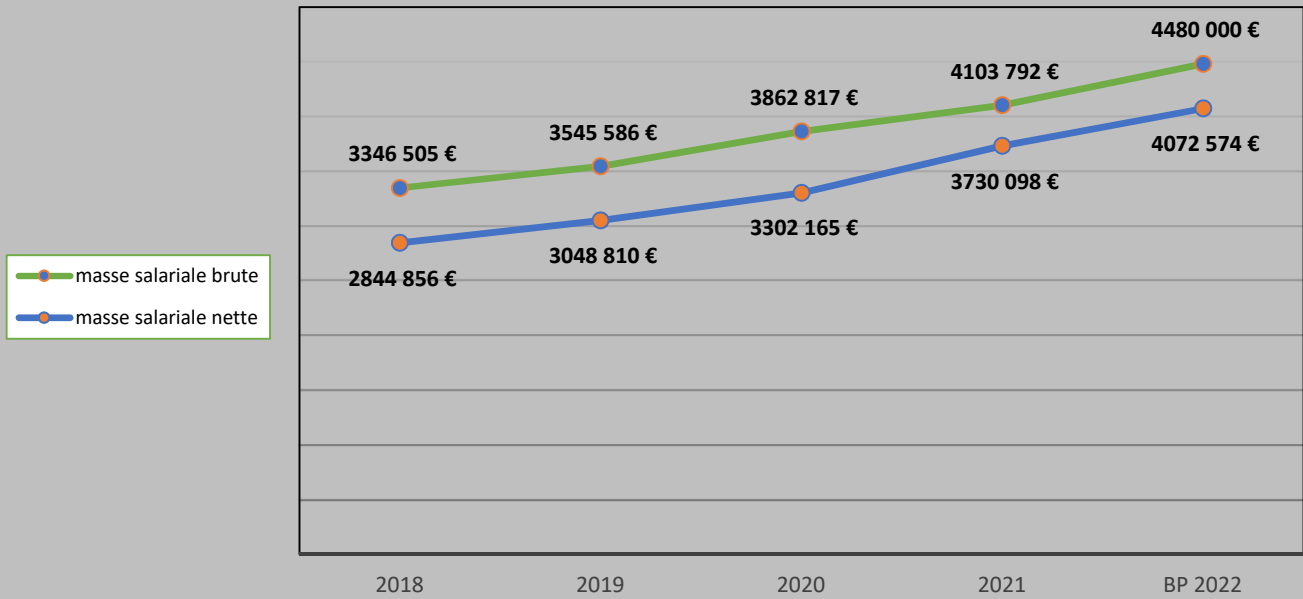


Pour 2022, la masse salariale est estimée à 4 480 000 €. L'augmentation prévisionnelle de 376 208 € s'explique notamment par :

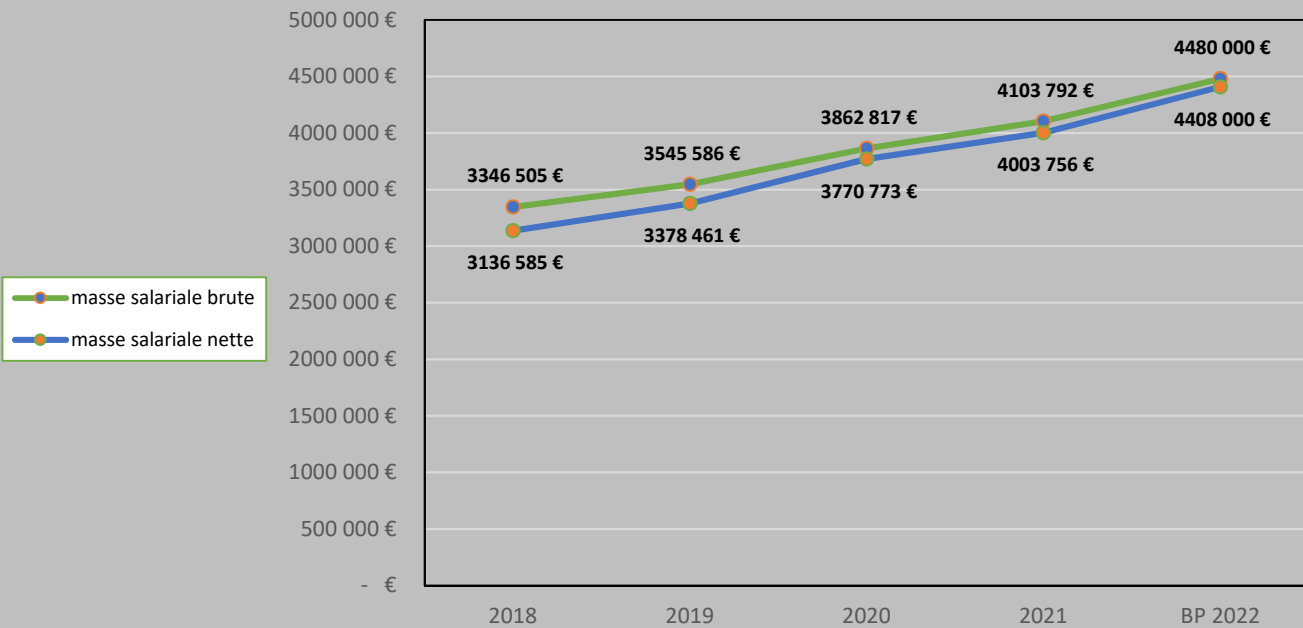
- Le GVT, glissement vieillesse technicité, qui correspond au déroulement de carrière des agents et à l'évolution des taux de charges (estimée à 15 740 €) ;
- Une chargée de mission habitat mobilité en année pleine financée par la CAF la 1^{ère} année à hauteur de 28 000 € et ensuite au titre de la DETR à hauteur de 42 500 € sur 4 ans ;
- Le recrutement d'un responsable des ressources humaines sur 11 mois au cours de l'exercice soit 46 600 € ;
- Le recrutement d'un chargé de mission énergie sur 8 mois au cours de l'exercice soit 24 000 €. Ce poste est financé par l'ADEME à hauteur de 70% sur 18 mois ;
- Le recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain sur 10 mois au cours de l'exercice soit 37 000 €. Ce poste serait financé par la Banque des Territoires à 75% pendant 3 ans ;
- Le recrutement d'un chargé de mission manager de centre bourg sur 11 mois au cours de l'exercice soit 40 920 €. Ce poste est financé sur 4 années par la Banque des Territoires à hauteur de 40 000 € et par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 800 €. A cela s'ajoute 24 600 € au titre de l'AAP redynamisation de Guéméné sur Scorff ;
- Un agent en renfort au service paie et pour la prévention des risques, 16 000 € pour 6 mois au cours de l'exercice ;
- Le renfort Maison France Services avec un chargé de mission conseiller numérique pour un coût annuel de 24 150 €. Ce renfort bénéficie d'un financement forfaitaire par la Caisse des dépôts à hauteur de 50 000 € pour 3 années maximum ;
- 1 agent en renfort au service gestion des déchets, 32 200 € pour l'année ;
- Le renfort d'un agent pour les micro-crèches et le LAEP en remplacement d'un congé, 20 000 € ;
- Une enveloppe pour l'évolution du RIFSEEP à hauteur de 80 000 €.

Roi Morvan communauté perçoit un certain nombre de recettes qui viennent en déduction des dépenses imputées au chapitre 12 : les remboursements par l'assurance statutaire pour les arrêts de maladie, des subventions au titre des postes de chargés de mission en provenance de l'ADEME, l'Etat, la Région, la banque des territoires et le CD 56, ainsi que les aides de l'Etat et du CD 56 pour les contrats aidés des chantiers d'insertion. Le total est estimé à **335 426 €**.

Evolution de la masse salariale - déduction 013

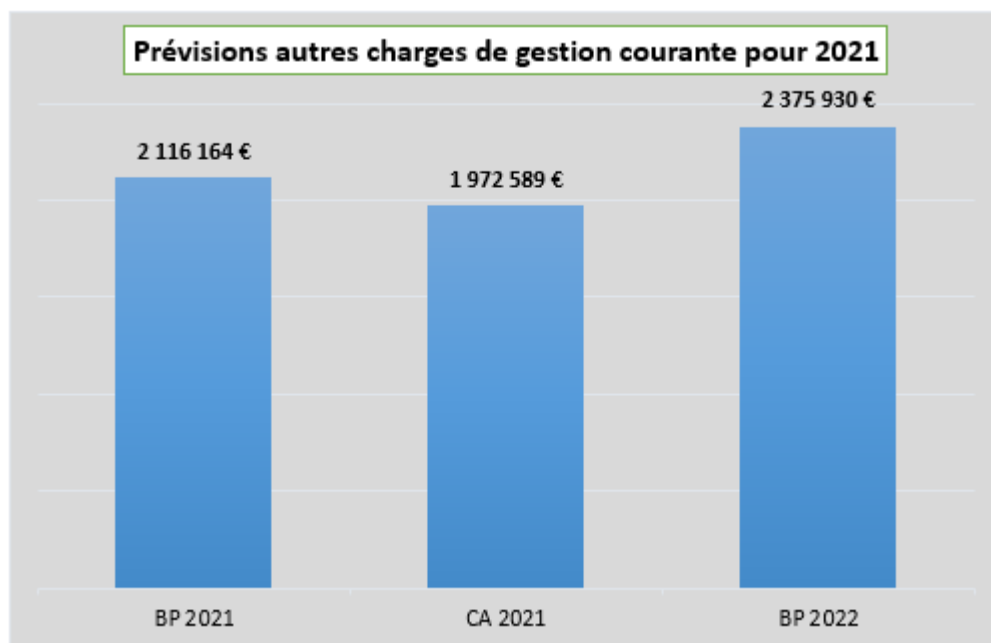


Evolution de la masse salariale - déduction 013



	CA 2019	CA 2020	BP 2021	C			Evolution 2021-2022	
020 - Administration générale de la collectivité	401 927,59 €	486 699,56 €	540 900,00 €	536 176,79 €	587 215,00 €	8,56%	9,52%	
01 - Crédits non affectés	- €	- €	50 000,00 €	- €	- €	0,00%	0,00%	
021 - Assemblée locale	623,57 €	316,31 €	350,00 €	319,80 €	320,00 €	-8,57%	0,06%	
252 - Transports scolaires	38 638,13 €	38 376,62 €	30 000,00 €	5 941,28 €	34 023,00 €	13,41%	472,65%	
253 - Sport scolaire	68,78 €	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,00%	
324 - Entretien du patrimoine culturel	34 218,97 €	36 124,78 €	34 400,00 €	34 390,78 €	35 448,00 €	3,05%	3,07%	
33 - Action culturelle	70 553,75 €	72 236,61 €	74 420,00 €	74 692,29 €	76 055,00 €	0,00%	1,82%	
413 - Piscines	356 414,16 €	364 247,14 €	374 065,00 €	384 611,52 €	379 651,00 €	1,49%	-1,29%	
414 - Autres équipements sportifs ou de loisir	47 472,65 €	44 728,41 €	43 810,00 €	52 903,29 €	54 275,00 €	23,89%	2,59%	
421 - Centres de loisirs	708,96 €	3 356,10 €	- €	- €	- €	0,00%		
422 - Autres activités pour les jeunes	620 841,25 €	745 749,18 €	753 480,00 €	771 062,36 €	807 240,00 €	7,13%	4,69%	
520 - Services communs	148 284,56 €	182 777,29 €	166 740,00 €	153 965,83 €	168 717,00 €	1,19%	9,58%	
522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	83 032,18 €	68 838,52 €	91 080,00 €	102 966,02 €	130 379,00 €	43,15%	26,62%	
523 - Actions en faveur des personnes en difficulté	47 919,75 €	2 984,97 €	- €	- €	- €			
524 - Autres services	204 196,24 €	206 950,97 €	212 850,00 €	220 491,16 €	233 045,00 €	9,49%	5,69%	
60 - Services communs	53 993,10 €	60 900,32 €	72 700,00 €	74 667,87 €	77 201,00 €	6,19%	3,39%	
61/610 - Services en faveur des personnes âgées	- €	11 161,95 €	11 990,00 €	12 054,21 €	14 515,00 €	21,06%	20,41%	
64 - Crèches et garderies	479 542,80 €	599 833,32 €	627 200,00 €	674 147,38 €	692 371,00 €	10,39%	2,70%	
812 - Collecte et traitement des ordures ménagères	543 551,65 €	556 597,32 €	597 860,00 €	601 382,31 €	663 125,00 €	10,92%	10,27%	
820 - Services communs	70 931,18 €	75 451,27 €	80 150,00 €	77 130,37 €	99 860,00 €	24,59%	29,47%	
830 - Services communs	36 274,64 €	35 747,47 €	36 980,00 €	35 883,93 €	36 294,00 €	-1,86%	1,14%	
831 - Aménagement des eaux	81 695,14 €	86 922,85 €	89 630,00 €	89 320,03 €	103 170,00 €	15,11%	15,51%	
832 - Assainissement collectif					15 371,00 €			
90 - Interventions économiques	98 508,29 €	100 608,41 €	131 365,00 €	105 098,14 €	193 792,00 €	47,52%	84,39%	
95 - Aides au tourisme	126 188,77 €	82 207,39 €	90 030,00 €	96 587,11 €	77 933,00 €	-13,44%	-19,31%	
Total général	3 545 586,11 €	3 862 816,76 €	4 110 000,00 €	4 103 792,47 €	4 480 000,00 €			

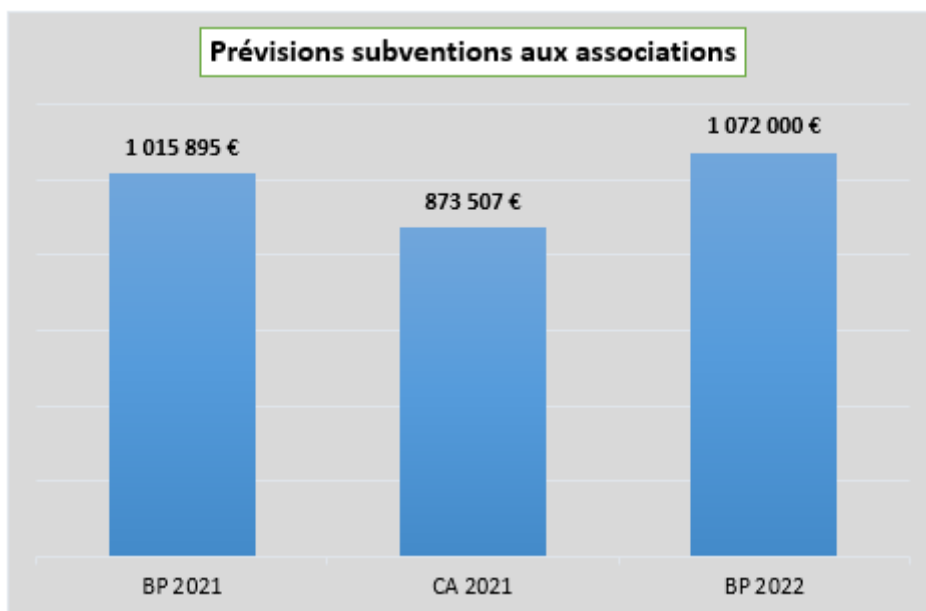
c) Les autres charges de gestion courante



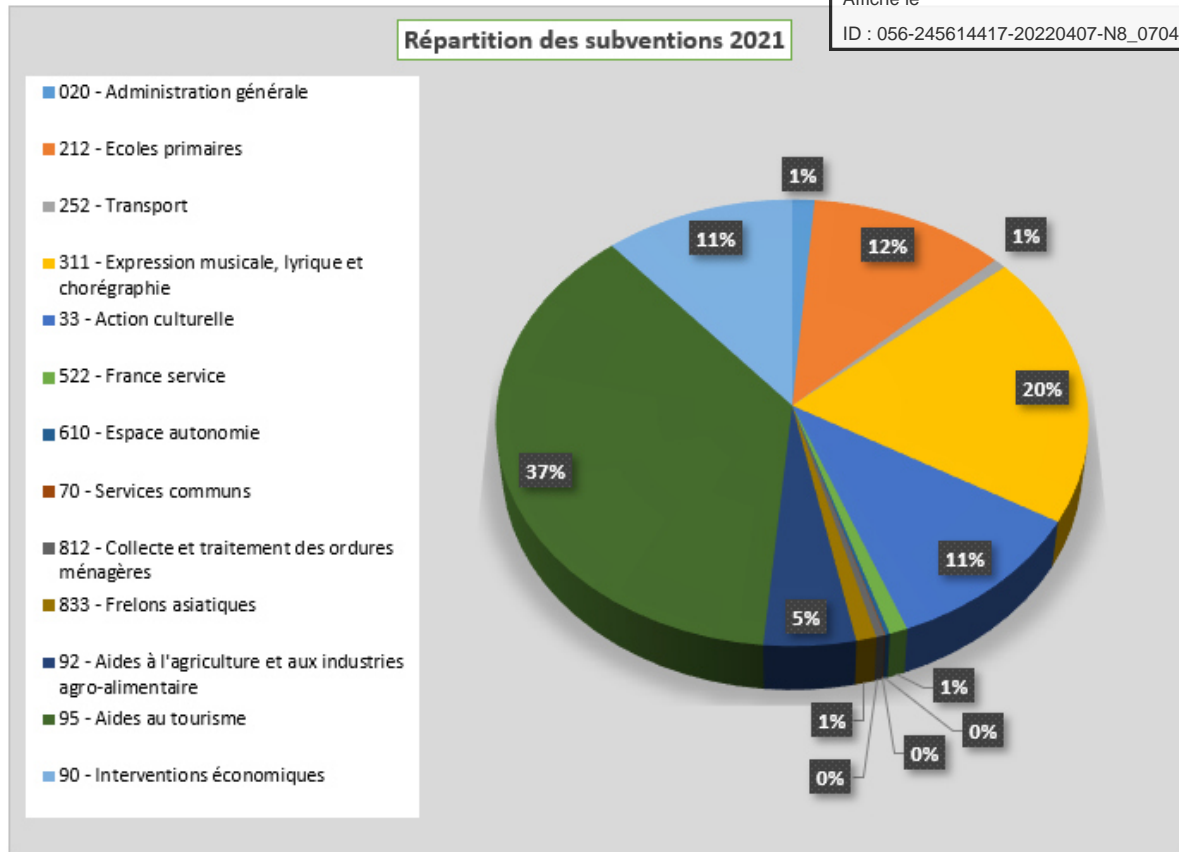
Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est en augmentation par rapport au BP 2021 pour un montant de 259 766 €. Cette augmentation du prévisionnel s'explique premièrement par une hausse des crédits ouverts pour les

subventions, deuxièmement par l'inscription obligatoire de crédits pour la formation des élus et enfin par un accroissement des contributions au SITTOM-MI qui pèsent sur le budget du fa ménagères.

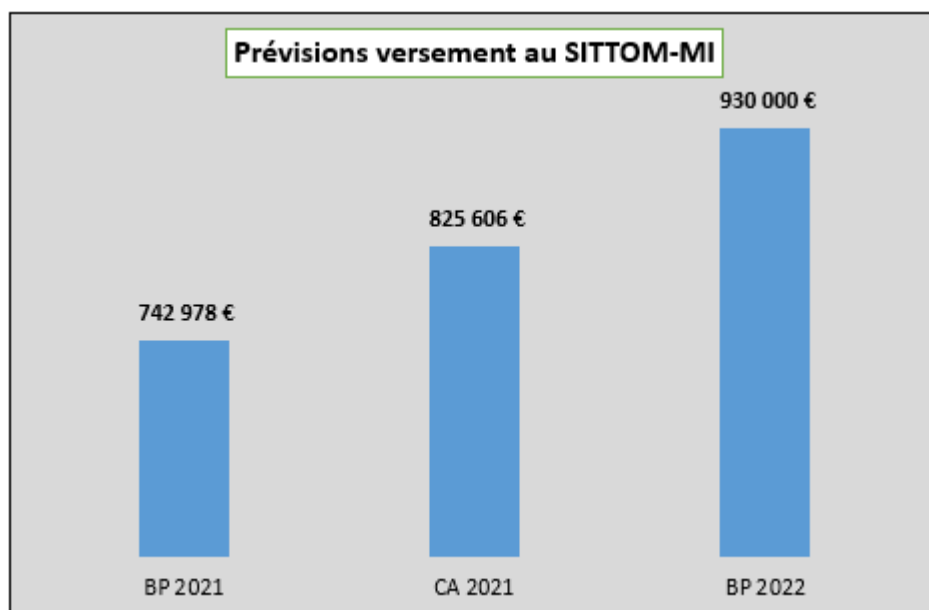
	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution 2021-2022	
				% du BP	% du CA
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels...	- €	1 951 €	2 450,00 €		25,59%
6531 - Indemnités	119 000,00 €	123 813 €	124 000,00 €	4,20%	0,15%
6532 - Frais de mission	8 500,00 €	8 832 €	11 000,00 €	29,41%	24,55%
6533 - Cotisations de retraite	11 000,00 €	10 380 €	11 000,00 €	0,00%	5,98%
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	33 000,00 €	32 754 €	33 000,00 €	0,00%	0,75%
6535 - Formation		- €	7 480,00 €		
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc ^o de fin de mandat	- €	- €	- €		
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	- €	- €		
6542 - Créances éteintes	- €	- €	- €		
65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	516 838,00 €	543 283 €	685 000,00 €	32,54%	26,09%
6558 - Autres contributions obligatoires	226 140,00 €	282 323 €	245 000,00 €	8,34%	-13,22%
657341 - Communes membres du GFP	185 790,86 €	95 748 €	185 000,00 €	-0,43%	93,22%
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 015 895,00 €	873 507 €	1 072 000,00 €	5,52%	22,72%
65888 - Autres	- €	1 €	- €		-100,00%



Le soutien aux actions touristiques resterait le premier secteur d'intervention pour l'exercice 2022 avec un volume prévu de 400 500 €. Suivent ensuite l'école de musique (212 000 €) puis les subventions au réseau des écoles rurales avec un double versement en 2022 correspondant au soutien 2021 et 2022 (124 000 €), les aides aux entreprises (120 000 €), les actions culturelles (115 000 €), et les aides directes aux agriculteurs (50 000 €).



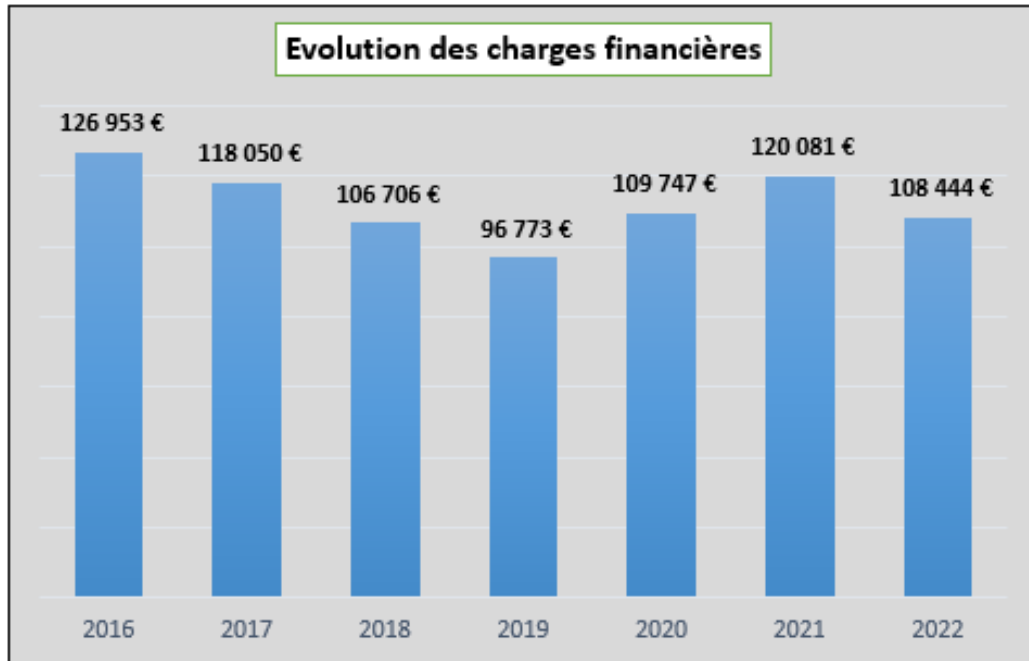
Les contributions aux organismes de regroupement qui composent la seconde prévision du chapitre concernent principalement la participation au SITTOM-MI pour l'incinération des déchets et le tri des emballages. Le tarif du SITTOM-MI a évolué en 2021 en passant à 95 € la tonne contre 90 € en 2020 pour le traitement des déchets. Il évolue à nouveau en 2022 et passe à 121.50 € la tonne afin de prendre en compte la hausse de la TGAP. L'impact budgétaire est estimé à 160 000 € pour l'exercice 2022. La différence ne se retrouve pas dans le tableau ci-dessous car des charges de l'exercice 2020 ont été comptabilisées sur l'exercice 2021 sans que les rattachements effectués ne couvrent la totalité du coût des prestations réalisées.



d) Les charges financières

L'endettement de Roi Morvan Communauté étant assez faible, les charges financières ne représentent pas une charge importante dans les dépenses de fonctionnement. Après avoir augmenté en 2021 avec les 2 nouveaux emprunts contractés pour financer le déploiement du très haut débit, le montant des intérêts tend à nouveau à diminuer.

La prévision fait état d'une dépense de 108 444 € en 2022, composée des intérêts pour l'emprunt du centre aquatique (69 603 €) et pour les emprunts pour la fibre (38 841 €).



e) Les charges exceptionnelles

Le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles retranscrit essentiellement depuis 2016 les subventions aux budgets annexes « immobiliers d'entreprises » et « zones d'activités ».

En 2022, il est prévu un versement de subventions au budget annexe ZA à hauteur de 50 000 €. Aucun versement de subvention au budget annexe hôtels et immobilier d'entreprises n'est projeté. D'une part les dépenses liées à la gestion des ZA ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de stock sont prises directement en charge dans le budget principal ce qui engendre une diminution du prévisionnel de subvention versée. D'autre part la vente de la biscuiterie de Lignol, avec la comptabilisation des reprises de subvention liées à la cession sur l'exercice 2022, devrait permettre de dégager un excédent de fonctionnement dans le budget hôtel et immobilier d'entreprises.

f) Les relations avec les communes membres

La CLECT a défini le montant total des attributions de compensation reversées aux communes pour l'exercice 2022, soit 3 217 761 €. Ce montant actualisé prend en compte le transfert de charges pour toutes les ZA et les charges afférentes à la mission instruction du service ADS qui sont à ajuster sur chaque exercice.

Viennent s'ajouter à ce montant les fonds de concours pour le fonctionnement des multi-accueils qui sont estimés à 175 000 € pour l'exercice 2022.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 056-245614417-20220407-N8_070422-DE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 655 124,83	14 719 868,84
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 622 028,30
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	15 655 124,83	18 341 897,14

Partie 2 : La section d'investissement

1. Les recettes

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution 2021-2022	
				% du BP	% du CA
R	6 497 970 €	5 974 146 €	5 247 839 €	-19,24%	-12,16%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 303 011 €	4 303 011 €	3 301 094 €	-23,28%	-23,28%
021 - Virement de la section de fonctionnement	200 000 €	- €	- €	-100,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	734 447 €	738 411 €	895 748 €	21,96%	21,31%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	30 000 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	706 297 €	542 765 €	316 144 €	-55,24%	-41,75%
13 - Subventions d'investissement	367 841 €	239 959 €	704 853 €	91,62%	193,74%
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 000 €	150 000 €	- €	-100,00%	-100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €		
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €		
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €		
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €		
27 - Autres immobilisations financières	25 574 €	- €	- €	-100,00%	
4582 - Opérations sous mandat	10 800 €	- €	- €	-100,00%	

Les subventions d'investissement dépendent des dépenses d'investissement prévues. Quant au chapitre 10, il ne prévoit que le FCTVA pour un montant de 316 143.99 €.

Au chapitre 16, aucun emprunt n'est programmé.

Au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », se trouve inscrite la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement. Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations.

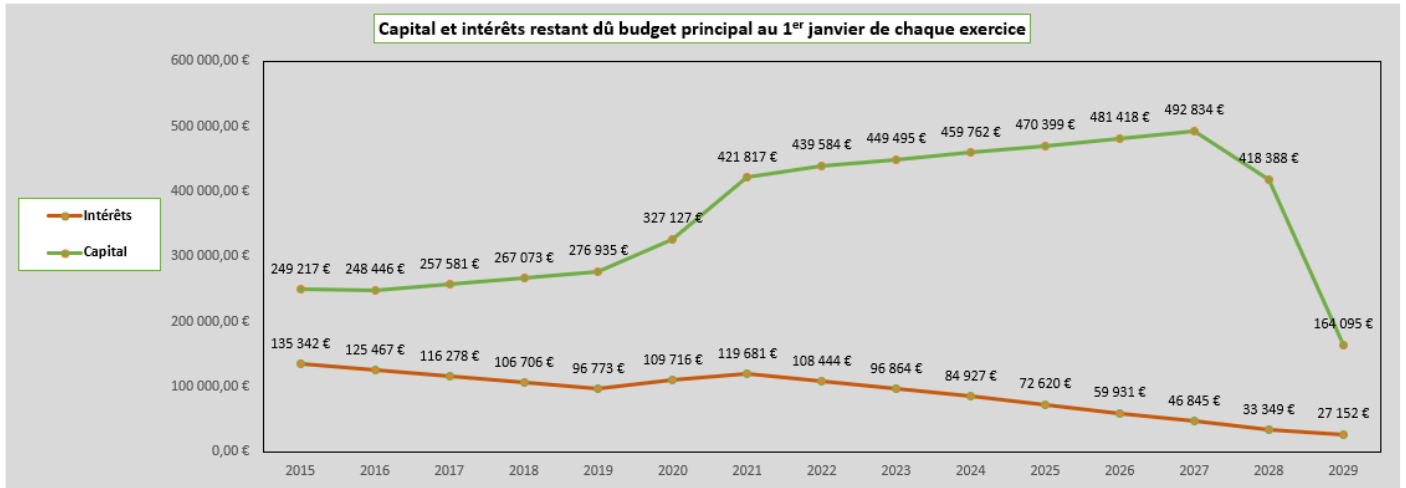
Le résultat de 2021, soit + **3 301 094.10 €**, est inscrit au compte 001.

2. Les dépenses

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution 2021-2022	
				% du BP	% du CA
D	6 497 970 €	2 673 052 €	5 247 839 €	-19,24%	96,32%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	56 722 €	- €	- €	-100,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 588 €	46 588 €	66 814 €	43,41%	43,41%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	30 000 €		
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	421 817 €	421 817 €	439 584 €	4,21%	4,21%
20 - Immobilisations incorporelles	314 206 €	64 302 €	273 945 €	-12,81%	326,03%
204 - Subventions d'équipement versées	2 989 164 €	1 135 224 €	1 867 684 €	-37,52%	64,52%
21 - Immobilisations corporelles	1 110 673 €	678 616 €	1 116 412 €	0,52%	64,51%
23 - Immobilisations en cours	541 670 €	322 904 €	1 453 400 €	168,32%	350,10%
27 - Autres immobilisations financières	1 000 750 €	- €	- €	-100,00%	
4581 - Opérations sous mandat	16 380 €	3 600 €	- €	-100,00%	-100,00%

Les dépenses d'investissement, qui correspondent à celles présentées lors du DOB 2022 se trouvent en annexe 1.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts s'élèvent en 2022 à 439 584,13 €.

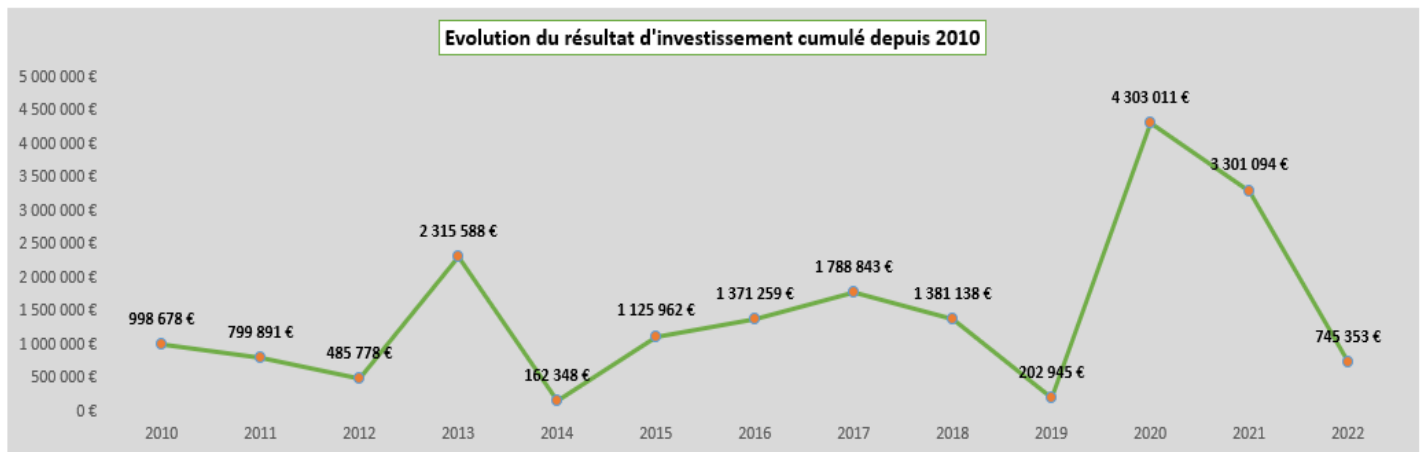
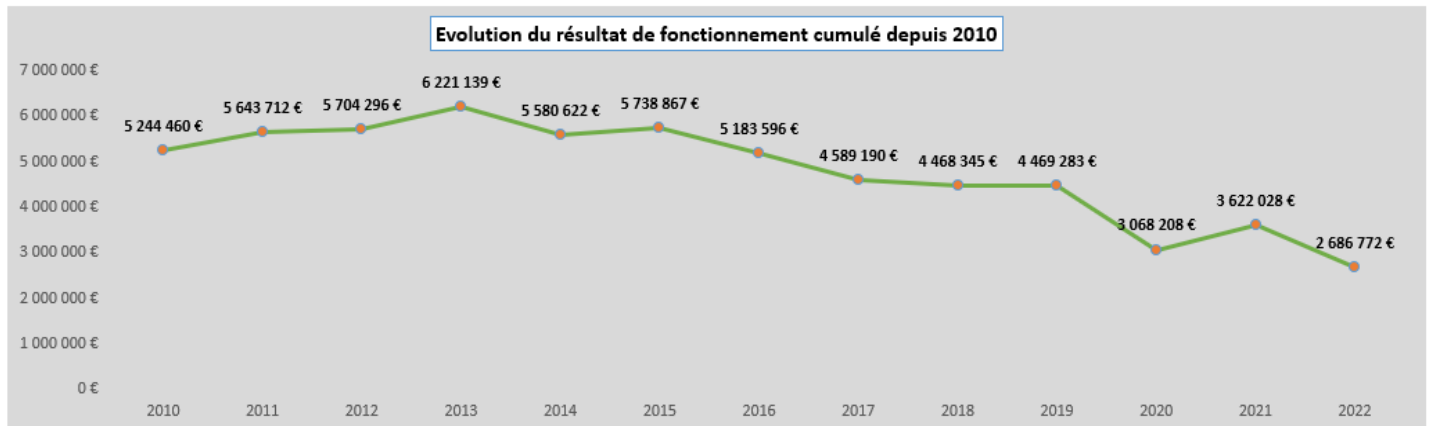


INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 908 799,31	1 759 064,08
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 339 040,00	187 681,13
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 301 094,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 247 839,31	5 247 839,31

Partie 3 : Evolution du fonds de roulement entre 2021 et 2022

A l'issue de l'exercice 2022, si la totalité du budget était réalisée, le fonds de roulement du budget principal s'établirait à **3 433 554 €**.



Partie 4 : Les budgets annexes

1. Le budget « zones d'activités »

a) Le fonctionnement

Le fonctionnement de ce budget retrace toutes les opérations liées aux aménagements des zones qu'elles soient récurrentes (entretien, honoraires diverses, ...) ou ponctuelles (aménagement, acquisition de terrains, ...). Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des comptes, seules sont concernées dans ce budget les ZA qui font l'objet d'une comptabilité de stock. Les charges et produits des autres zones sont directement imputés dans le budget principal.

En 2022, les propositions de dépenses s'élèvent à 51 746.49 €.

En recettes, une subvention exceptionnelle du budget principal est inscrite à hauteur de 50 000.00 €.

Une vente de terrain est prévue à Kernot (CLAAS) pour un montant de 84 053,50 €

Le résultat de l'année 2021¹, soit **+ 553 087.62 €** est repris au compte 002.

b) L'investissement

L'investissement, quant à lui, retrace les écritures de régularisation des stocks de terrains et de travaux sur les différentes zones.

Il s'équilibre par l'inscription d'un emprunt de 667 128.41 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 633 835.63 €.

Le résultat de l'année 2021, **-1 302 513.04 €** est repris au compte 001.

¹ La comptabilité de stock faisant principalement intervenir la section de fonctionnement, tout résultat excédentaire doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant. Sauf cas particuliers (remboursement des annuités d'emprunt ou d'une avance), il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

	2018	2019	2020			
Résultat de fonctionnement						
D	4 302 161,35 €	2 624 707,10 €	2 652 527,39 €	4 752 408,24 €	2 650 052,68 €	3 278 690,47 €
011 - Charges à caractère général	60 929,08 €	67 882,68 €	112 686,97 €	1 441 578,60 €	47 746,41 €	51 746,49 €
6135 - Locations mobilières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
61521 - Terrains	5 744,00 €	29 942,10 €	41 832,25 €	40 590,20 €		
6257 - Réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
615231 - Entretien et réparations voiries	- €	1 470,00 €	10 740,00 €	107 528,00 €	19 876,50 €	17 101,00 €
615232 - Entretien et réparation de réseaux						1 403,24 €
611 - Contrats de prestations de services	- €	4 162,20 €	4 130,00 €	7 000,00 €	3 491,30 €	
60612 - Énergie - Électricité	1 772,26 €	1 655,09 €	1 789,27 €	13 100,40 €	1 366,06 €	2 605,00 €
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	2 500,00 €	11 600,00 €	- €	41 188,00 €		
6262 - Frais de télécommunications	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6015 - Terrains à aménager	- €	321,63 €	5 001,00 €	700,00 €	164,38 €	
61521 - Terrains - 01	- €	- €	26 769,36 €	- €	9 580,97 €	21 262,25 €
6226 - Honoraires	14 640,56 €	- €	1 582,88 €	- €	1 037,00 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	- €	- €	- €	10 000,00 €		
61558 - Autres biens mobiliers	- €	947,48 €	- €	- €	- €	- €
63512 - Taxes foncières	14 852,00 €	15 102,00 €	12 865,00 €	15 102,00 €	5 783,00 €	4 375,00 €
617 - Etudes et recherches	- €	1 120,00 €	2 240,00 €	- €	- €	- €
6231 - Annonces et insertions	- €	- €	- €	1 500,00 €		
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	19 847,57 €	- €	3 738,26 €	1 203 300,00 €		
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	12,00 €	- €	- €	- €	48,00 €	
6161 - Assurance multirisques	1 560,69 €	1 562,18 €	1 998,95 €	1 570,00 €	6 399,20 €	5 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	708 521,29 €	- €	633 835,63 €
023 - Virement à la section d'investissement - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement - 90	- €	- €	- €	708 521,29 €		633 835,63 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 241 232,27 €	2 556 824,42 €	2 539 840,42 €	2 602 303,35 €	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €
7133 - Variation des en-cours de production de biens	- €	- €	- €	289 548,67 €	289 548,67 €	289 548,67 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 01	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	4 239 683,27 €	2 555 275,42 €	2 538 291,42 €	2 311 205,68 €	2 311 205,68 €	2 302 000,68 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	5,00 €	2,92 €	10,00 €
65888 - Autres	- €	- €	- €	5,00 €	2,92 €	10,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	- €	- €	- €	- €	- €

R	4 723 598,96 €	3 213 703,28 €	3 234 973,57 €	4 752 408,24 €	3 203 140,30 €	3 278 690,47 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 147 816,90 €	421 437,61 €	588 996,18 €	582 446,18 €	582 446,18 €	553 087,62 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - 01	2 147 816,90 €	- €	- €	- €	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - 90	- €	421 437,61 €	588 996,18 €	582 446,18 €	582 446,18 €	553 087,62 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 555 275,42 €	2 538 291,42 €	2 491 153,68 €	3 774 813,86 €	2 591 549,35 €	2 591 549,35 €
7133 - Variation des en-cours de production de biens	- €	179 948,00 €	- €	1 556 866,68 €	289 548,67 €	289 548,67 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	2 555 275,42 €	2 358 343,42 €	2 491 153,68 €	2 217 947,18 €	2 302 000,68 €	2 302 000,68 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 046,05 €	197 366,61 €	51 237,86 €	93 258,50 €	9 226,45 €	84 053,50 €
706811 - Redevance d'assainissement collectif	1 046,05 €	434,61 €	361,86 €	- €	21,45 €	- €
7015 - Ventes de terrains aménagés	- €	196 932,00 €	50 876,00 €	93 258,50 €	9 205,00 €	84 053,50 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 600,00 €	- €	- €	273 000,00 €	3 020,00 €	- €
7473 - Départements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
74718 - Autres	3 600,00 €	- €	- €	273 000,00 €	3 020,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	3 052,32 €	5 087,34 €	3 392,36 €	6 700,00 €	3 198,32 €	- €
7588 - Autres produits divers de gestion courante	1 552,32 €	6 587,34 €	3 392,36 €	6 700,00 €	3 198,32 €	- €
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique - 01	- €	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique - 090	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	12 808,27 €	51 520,30 €	100 193,49 €	22 189,70 €	13 700,00 €	50 000,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	2 394,80 €	- €	- €	- €	- €	- €
774 - Subventions exceptionnelles	10 413,47 €	51 520,30 €	100 193,49 €	22 189,70 €		50 000,00 €
7743 - Subvention département	- €	- €	- €	- €	- €	- €
773 - Mandats annulés	- €	- €	- €	- €	13 700,00 €	- €

Résultat d'investissement						
D	6 621 719,05 €	3 918 778,20 €	3 853 107,46 €	5 088 080,90 €	3 904 816,39 €	3 894 062,39 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 066 443,63 €	1 380 486,78 €	1 361 953,78 €	1 313 267,04 €	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 90	- €	1 380 486,78 €	1 361 953,78 €	1 313 267,04 €	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 01	4 066 443,63 €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 555 275,42 €	2 538 291,42 €	2 491 153,68 €	3 774 813,86 €	2 591 549,35 €	2 591 549,35 €
3351 - Terrains	- €	179 948,00 €	- €	1 556 866,68 €	247 523,91 €	247 523,91 €
3355 - Terrains aménagés	2 555 275,42 €	2 358 343,42 €	2 491 153,68 €	2 217 947,18 €	2 302 000,68 €	2 302 000,68 €
3354 - Études et prestations de services	- €	- €	- €	- €	- €	- €
3355 - Travaux	- €	- €	- €	- €	42 024,76 €	42 024,76 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R	5 241 232,27 €	2 556 824,42 €	2 539 840,42 €	5 088 080,90 €	2 602 303,35 €	3 894 062,39 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	708 521,29 €	- €	633 835,63 €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 90	- €	- €	- €	708 521,29 €		633 835,63 €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 241 232,27 €	2 556 824,42 €	2 539 840,42 €	2 602 303,35 €	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €
3355 - Travaux	- €	- €	- €	42 024,76 €	42 024,76 €	42 024,76 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €
3351 - Terrains	- €	- €	- €	247 523,91 €	247 523,91 €	247 523,91 €
3355 - Terrains aménagés	4 239 683,27 €	2 555 275,42 €	2 538 291,42 €	2 311 205,68 €	2 311 205,68 €	2 302 000,68 €
3354 - Études et prestations de services	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	1 777 256,26 €	- €	667 128,41 €
168751 - GFP de rattachement	- €	- €	- €	975 176,00 €		
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	802 080,26 €		667 128,41 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
274 - Prêts	- €	- €	- €	- €	- €	- €

2. Le budget « immobilier d'entreprises »

a) Le fonctionnement

Pour 2021, suite à la cession de la biscuiterie de Lignol et aux écritures d'ordre liées à cette vente, le budget est déficitaire en section de fonctionnement. Les reprises de subvention, par opérations d'ordre, qui seront réalisées sur l'exercice 2022, doivent permettre de dégager un excédent de fonctionnement. Il n'est ainsi pas prévu de recettes en provenance du budget principal.

b) L'investissement

En section d'investissement, le remboursement du capital de la dette s'élève en 2022 à 34 166,68 €.

Il est prévu de procéder à la pose d'une antenne au sein du télécabine pour que les entrepreneurs puissent capter les différents réseaux au sein de l'établissement. Ce dispositif devrait alléger par la suite les frais de télécommunication. Par ailleurs il est envisagé l'acquisition d'un logiciel de réservation des bureaux.

Le résultat de l'année 2021, **139 268.90 €**, est repris au compte 001 suite à la cession et aux opérations d'ordre.

	2018	2019	2020	BP 2021	2021	BP 2022
Résultat de fonctionnement						
D	151 824,57 €	146 273,94 €	147 114,60 €	153 960,43 €	352 198,79 €	181 541,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	610,16 €	- €	- €	- €	- €	12 065,70 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) -01	610,16 €	- €	- €	- €	- €	12 065,70 €
011 - Charges à caractère général	19 320,95 €	17 453,72 €	18 721,90 €	26 310,00 €	18 837,19 €	30 397,54 €
6238 - Divers	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
6257 - Réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
6156 - Maintenance	942,93 €	652,60 €	901,86 €	3 000,00 €	1 306,01 €	2 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	- €	40,00 €	- €	- €	- €	- €
60611 - Eau et assainissement	435,54 €	311,02 €	217,86 €	400,00 €	190,16 €	500,00 €
60612 - Énergie - Électricité	2 071,64 €	2 238,28 €	2 193,27 €	2 250,00 €	2 121,34 €	3 997,54 €
63513 - Autres impôts locaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6262 - Frais de télécommunications	6 108,82 €	4 722,04 €	6 016,67 €	5 540,00 €	5 538,73 €	6 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	40,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
60628 - Autres fournitures non stockées	37,42 €	50,71 €	- €	200,00 €	12,24 €	- €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	- €	272,58 €	334,80 €	500,00 €	- €	5 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	60,00 €	- €	11,32 €	3 000,00 €	7,67 €	200,00 €
60623 - Alimentation	- €	36,77 €	26,40 €	200,00 €	- €	- €
6226 - Honoraires	- €	- €	- €	1 500,00 €	- €	2 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	300,00 €	- €	- €	500,00 €	81,75 €	500,00 €
63512 - Taxes foncières	8 720,00 €	8 373,00 €	8 096,00 €	8 400,00 €	8 403,00 €	4 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	- €	151,54 €	155,60 €	200,00 €	184,09 €	200,00 €
6161 - Assurance multirisques	604,60 €	605,18 €	768,12 €	620,00 €	992,20 €	1 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 509,00 €	- €	1 139,84 €	2 000,00 €	1 256,49 €	2 000,00 €
6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 509,00 €	- €	1 139,84 €	2 000,00 €	1 256,49 €	2 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	87 934,30 €
023 - Virement à la section d'investissement -01	- €	- €	- €	- €	- €	87 934,30 €
023 - Virement à la section d'investissement-90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 171,00 €	121 175,00 €	121 175,90 €	121 136,72 €	327 594,05 €	46 193,00 €
675 - Valeur comptable des immobilisations cédées					206 457,33 €	
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 90	121 171,00 €	121 175,00 €	52 757,90 €	52 718,72 €	52 718,72 €	46 193,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles- 01	- €	- €	68 418,00 €	68 418,00 €	68 418,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	5,00 €	2,35 €	10,00 €
65888 - Autres	- €	- €	- €	5,00 €	2,35 €	10,00 €
66 - Charges financières	9 213,46 €	7 645,22 €	6 076,96 €	4 508,71 €	4 508,71 €	2 940,46 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice - 90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1 - 90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1 -01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance - 90	9 213,46 €	7 645,22 €	6 076,96 €	4 508,71 €	4 508,71 €	2 940,46 €
R	167 258,79 €	186 919,94 €	166 726,34 €	153 960,43 €	340 133,09 €	181 541,00 €

R	167 258,79 €	186 919,94 €	166 726,34 €	153 960,00 €		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	15 434,22 €	- €	- €		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	15 434,22 €	- €	- €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 067,00 €	82 043,00 €	82 043,00 €	82 043,54 €	97 611,70 €	175 541,00 €
7761 - Différence sur réalisation					15 568,16 €	
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp - 90	71 067,00 €	82 043,00 €	33 534,00 €	33 534,54 €	33 534,54 €	28 541,00 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp -01	- €	- €	48 509,00 €	48 509,00 €	48 509,00 €	147 000,00 €
70 - Produits des services					- €	
7015 - Vente de terrains aménagés					- €	- €
73 - Impôts et taxes	5 694,00 €	5 446,00 €	5 241,00 €	5 499,00 €	5 429,00 €	- €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	5 694,00 €	5 446,00 €	5 241,00 €	5 499,00 €	5 429,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	54 524,74 €	55 551,44 €	50 427,49 €	53 805,00 €	46 165,80 €	6 000,00 €
752 - Revenus des immeubles	54 524,74 €	55 551,44 €	50 427,49 €	53 805,00 €	46 165,80 €	6 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	35 973,05 €	28 445,28 €	29 014,85 €	12 612,89 €	190 926,59 €	- €
774 - Subventions exceptionnelles	35 973,05 €	28 368,31 €	29 014,85 €	12 612,89 €	- €	- €
775 - Produit de cession					190 889,17 €	
7788 - Produits exceptionnels divers	- €	76,97 €	- €	- €	37,42 €	- €
Résultat d'investissement						
D	262 886,59 €	242 945,73 €	237 980,41 €	192 368,73 €	207 936,89 €	273 396,20 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 652,91 €	126 736,05 €	121 770,73 €	76 158,51 €	76 158,51 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -01	157 652,91 €	126 736,05 €	121 770,73 €	76 158,51 €	76 158,51 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 067,00 €	82 043,00 €	82 043,00 €	82 043,54 €	97 611,70 €	175 541,00 €
192 - Plus ou moins valeurs sur cession					15 568,16 €	
13912 - Régions - 90	- €	5 983,00 €	5 983,00 €	5 983,00 €	5 983,00 €	5 983,00 €
139151 - GFP de rattachement -01	- €	- €	29 019,00 €	29 019,00 €	29 019,00 €	88 000,00 €
139151 - GFP de rattachement - 90	29 748,00 €	29 748,00 €	729,00 €	729,00 €	729,00 €	729,00 €
13913 - Départements -90	28 842,00 €	28 842,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €
13913 - Départements -01	- €	- €	19 490,00 €	19 490,00 €	19 490,00 €	59 000,00 €
13918 - Autres - 90	12 477,00 €	17 470,00 €	17 470,00 €	17 470,54 €	17 470,54 €	12 477,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires						10 000,00 €
2031 - Frais d'études	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2138 - Autres constructions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2118 - Autres terrains	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2135 - Installations générales						15 000,00 €
2184 - Mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	38 688,52 €
2313 - Constructions	- €	- €	- €	- €	- €	38 688,52 €

R	136 150,54 €	121 175,00 €	161 821,90 €	192 368,73 €	347 205,79 €	273 396,20 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	139 268,90 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 01	- €	- €	- €	- €	- €	139 268,90 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	87 934,30 €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 01	- €	- €	- €	- €	- €	87 934,30 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 171,00 €	121 175,00 €	121 175,90 €	121 136,72 €	327 594,05 €	46 193,00 €
28132 - Immeubles de rapport					206 457,33 €	
28132 - Immeubles de rapport - 90	114 608,00 €	114 611,00 €	46 193,00 €	46 193,00 €	46 193,00 €	46 193,00 €
28033 - Amortissement de frais d'insertion - 90	38,00 €	38,00 €	38,90 €	- €	- €	- €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique - 90	2 019,00 €	2 020,00 €	2 020,00 €	2 019,41 €	2 019,41 €	- €
28184 - Mobilier - 90	4 506,00 €	4 506,00 €	4 506,00 €	4 506,31 €	4 506,31 €	- €
28132 - Immeubles de rapport - 01	- €	- €	68 418,00 €	68 418,00 €	68 418,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	40 646,00 €	19 611,74 €	19 611,74 €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés - 01	- €	- €	40 646,00 €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés - 90	- €	- €	- €	19 611,74 €	19 611,74 €	- €
13 - Subventions d'investissement	14 979,54 €	- €	- €	- €	- €	- €
13151 - GFP de rattachement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1313 - Départements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1318 - Autres	14 979,54 €	- €	- €	- €	- €	- €
1312 - Régions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	51 620,27 €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	51 620,27 €	- €	- €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €

3. Le budget autonome SPANC

a) Le fonctionnement

Les propositions du budget SPANC en dépenses et en recettes de fonctionnement augmentent par rapport aux prévisions de 2021. Ceci s'explique par la création d'un emploi à temps plein de contrôleur, prévu pour augmenter le volume de contrôles annuels, et par la hausse de la tarification des contrôles, adoptées par délibération du conseil communautaire le 14 octobre 2021.

Le résultat de l'année 2021, - **861.08 €**, est repris au compte 002.

b) L'investissement

En investissement, il est programmé l'acquisition de matériel de bureau et d'informatique.

Les recettes sont supérieures aux dépenses, elles s'élèvent à 15 532.50 €. Il est proposé de maintenir la section d'investissement en suréquilibré.

Le résultat de l'année 2021, + **15 532.50 €**, est repris au compte 001.

	2018	2019	2020	BP 2021	2021	BP 2022
Résultat de fonctionnement						
D	87 170,51 €	93 793,15 €	98 736,28 €	108 318,00 €	99 867,09 €	119 600,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						861,08 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						861,08 €
011 - Charges à caractère général	10 282,88 €	6 500,35 €	5 875,42 €	9 510,00 €	5 739,06 €	12 355,36 €
627 - Services bancaires et assimilés	- €	2,27 €	- €	10,00 €	- €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
61551 - Matériel roulant	750,35 €	429,17 €	954,00 €	1 500,00 €	754,87 €	1 588,92 €
6378 - Autres taxes et redevances	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6256 - Missions	- €	- €	- €	700,00 €	- €	700,00 €
6156 - Maintenance	1 425,31 €	2 241,71 €	1 464,00 €	2 000,00 €	1 628,00 €	3 000,00 €
6066 - Carburants	- €	106,43 €	- €	- €	- €	- €
6066 - Carburants	1 605,97 €	1 303,11 €	1 003,10 €	2 000,00 €	1 241,32 €	2 200,00 €
618 - Divers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	50,62 €	304,04 €	245,02 €	500,00 €	- €	500,00 €
6262 - Frais de télécommunications	1 337,50 €	- €	- €	- €	- €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6287 - Remboursements de frais	- €	2 113,62 €	1 938,84 €	2 200,00 €	1 890,11 €	3 000,00 €
60226 - Vêtements de travail	94,92 €	- €	- €	400,00 €	- €	816,44 €
6261 - Frais d'affranchissement	1 845,55 €	- €	- €	- €	- €	- €
6062 - Produits de traitement	18,67 €	- €	214,56 €	200,00 €	- €	200,00 €
6226 - Honoraires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6068 - Autres matières et fournitures	- €	- €	55,90 €	- €	203,76 €	300,00 €
6257 - Réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6161 - Multirisques	1 064,77 €	- €	- €	- €	- €	- €
617 - Etudes et recherches	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6064 - Fournitures administratives	702,95 €	- €	- €	- €	21,00 €	50,00 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	1 386,27 €	- €	- €	- €	- €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	71 365,61 €	81 695,14 €	86 922,85 €	90 000,00 €	89 320,03 €	100 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	71 365,61 €	81 695,14 €	86 922,85 €	90 000,00 €	89 320,03 €	100 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	2 000,00 €	- €	2 292,00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	2 000,00 €	- €	2 292,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 422,00 €	4 322,00 €	4 808,00 €	4 808,00 €	4 808,00 €	2 891,56 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 422,00 €	4 322,00 €	4 808,00 €	4 808,00 €	4 808,00 €	2 891,56 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 100,02 €	1 275,66 €	1 130,01 €	2 000,00 €	- €	1 200,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	1 100,02 €	1 275,66 €	1 130,01 €	2 000,00 €	- €	1 200,00 €
6535 - Formation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

R	138 026,13 €	140 100,71 €	118 808,25 €	99 006,01 €	119 600,00 €	119 600,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	37 511,13 €	50 855,62 €	46 307,56 €	30 073,07 €	30 073,07 €	30 073,07 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	37 511,13 €	50 855,62 €	46 307,56 €	30 073,07 €	30 073,07 €	30 073,07 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	86 084,00 €	89 052,00 €	72 496,00 €	88 226,03 €	78 934,00 €	119 600,00 €
7062 - Redevances d'assainissement non collectif	86 084,00 €	89 052,00 €	72 496,00 €	88 226,03 €	78 934,00 €	119 600,00 €
74 - Subventions d'exploitation	14 430,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
748 - Autres subventions d'exploitation	14 430,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion	- €	- €	- €	- €	0,04 €	- €
					0,04 €	- €
77 - Produits exceptionnels	1,00 €	193,09 €	4,69 €	20,00 €	- €	- €
778 - Autres produits exceptionnels	1,00 €	193,09 €	4,69 €	20,00 €	- €	- €
Résultat d'investissement						
D	7 260,39 €	2 427,60 €	- €	- €	- €	2 500,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 860,49 €	- €	- €	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 860,49 €	- €	- €	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2051 - Concessions et droits similaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	399,90 €	2 427,60 €	- €	- €	- €	2 500,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €	2 427,60 €	- €	- €	- €	2 500,00 €
2182 - Matériel de transport	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2184 - Mobilier	399,90 €	- €	- €	- €	- €	- €
R	11 282,49 €	8 344,10 €	10 724,50 €	15 532,50 €	15 532,50 €	18 424,06 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	4 022,10 €	5 916,50 €	10 724,50 €	10 724,50 €	15 532,50 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	4 022,10 €	5 916,50 €	10 724,50 €	10 724,50 €	15 532,50 €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 422,00 €	4 322,00 €	4 808,00 €	4 808,00 €	4 808,00 €	2 891,56 €
28188 - Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	306,00 €	306,00 €	792,00 €	792,00 €	792,00 €	791,56 €
28184 - Mobilier	- €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	180,00 €	- €	0,00 €	- €	- €	- €
28182 - Matériel de transport	3 936,00 €	3 936,00 €	3 936,00 €	3 936,00 €	3 936,00 €	2 020,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 860,49 €	- €	- €	- €	- €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Autres réserves	6 860,49 €	- €	- €	- €	- €	- €

Affiché le 00/00/00
ID : 056-245614417-20220407-N8_070422-DE

Annexe 1

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 056-245614417-20220407-N8_070422-DE

	PREVISION 2021	REALISATION 2021	BAR	PREVISION 2022	Recettes
FONCTIONNEMENT					
				375 331 €	60 000 €
INVESTISSEMENT	6 028 565 €	2 211 702 €			
			2 338 040 €	4 734 257 €	628 395 €
Commission Développement économique - fonctionnement	- €	- €			
Commission Développement économique - investissement	1 001 750 €	2 115 €		91 410 €	- €
2021 - Programme de valorisation des ZAE (création, aménagement et gestion des ZAE)	975 176 €	- €		- €	
2021 - Licence informatique	1 000 €	2 115 €			
2021 - Aide entreprise COVID	25 574 €		- €	- €	
2022 - Etude projet alimentaire de territoire - fiche PDT				50 000 €	
2022 - Charte graphique service économie				700 €	
2022 - Formation sur les outils A6CMO (ADGE et fiscalité)	- €		- €	1 100 €	
2022 - Audit signalétique - élaboration schéma signalétique				15 000 €	
2022 - Diagnostic éclairage public				900 €	
2022 - Bornage ZAE pour cession ou rétrocession				10 000 €	
2022 - Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT				15 000 €	
2022 - ZA de Lann Cozlen - réfection voirie - valorisation ZAE				57 000 €	
2022 - ZA de Kernot - accès relevage suite implantation CLAAS - BP ZA				13 410 €	
2022 - Panneaux commercialisation sur 2 ZAE				7 500 €	
2022 - Antenne réception téléphonie mobile télécentre - BP H&I				6 000 €	
2022 - Ordinateurs et téléphones pour recrutement manager et PVD				3 600 €	
2022 - Réservation et paiement en ligne télécentre- BP H&I				3 000 €	
2022 - Guide de la seconde vie - annuaire des entreprises - version numérique			p	900 €	
Commission tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement	- €	- €		14 000 €	- €
Commission tourisme, culture et patrimoine - investissement	230 860 €	113 386 €	116 606 €	449 329 €	154 895 €
Opération touristiques	230 860 €	113 386 €	116 606 €	463 329 €	154 895 €
2021 - Valorisation des parcours "archéologie" du PRM - report de dépenses	160 778 €	64 172 €	96 606 €	101 358 €	77 681 €
2021 - Panneaux d'interprétation - report de dépenses	20 000 €	2 134 €	20 000 €	20 000 €	
2021 - Divers	3 576 €				
2021 - Matériel base nautique - supports nautiques, chalet, stockage, moteurs électriques	20 000 €	10 945 €		- €	
2021 - Cheminement gare	7 406 €	10 224 €		- €	
2021 - Balisage - signalétique randonnée pédestre	7 900 €	349 €		- €	
2021 - Exposition photos - création vidéo terre de cheval	- €	5 395 €	- €	- €	
2021 - Equipement alarme Gare, alarme et menuiseries MCS, main courant et peinture KK	10 000 €	15 481 €		- €	
2021 - 2 ordinateurs portable MCS	1 200 €	755 €		- €	
2021 - Développement tourisme équestre - carte des circuits et promotion	1 000 €	3 931 €		14 000 €	
2022 - Etude politique culturelle du territoire fiche PDT non inscrite au BP, le COB lance une étude				- €	
2022 - Etude stratégie de développement touristique et patrimoniale - choix ADT gratuit				- €	
2022 - Matériel bureau				1 000 €	
2022 - Autres installations et matériel bureau				2 350 €	
2022 - Reprise isolant Gare				5 400 €	
2022 - Carte touristique sur piétement				10 000 €	
2022 - Office du tourisme - pas de chiffrage, dépenses pour des études seulement				80 000 €	
2022 - Bains de la Reine - Local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité				96 000 €	
2022 - Musée chauve-souris - changement fenêtres				7 800 €	
2022 - pôle 3R - ilots acoustiques				3 600 €	
2022 - ballon eau chaude et 2 radiateurs base nautique				5 500 €	
2022 - Nouveau ponton pour location				28 435 €	18 957 €
2022 - équipement pour pas de tir à l'arc (4352 €) coffre-fort et matériel bureau				4 852 €	2 901 €
2022 - Pas de tir à l'arc - Base nautique	- €			83 034 €	55 356 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 056-245614417-20220407-N8_070422-DE

Commission Gestion des déchets - fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Commission Gestion des déchets - investissement	632 514 €	539 173 €		620 683 €	
Opération déchets ménagers		- €	- €	689 534 €	
2021 - Licence informatique	114 €	972 €	- €		
2021 - Autres installations, matériel et outillages techniques - 2 PAV et 50 bacs	60 900 €	50 556 €	- €	- €	
2021 - Matériel roulant - voirie - 2 BOM et un véhicule	568 500 €	484 844 €	- €	- €	
2021 - Matériel de bureau - matériel informatique - licence	3 000 €	2 801 €		- €	
2022 - Etude matériauthèque				31 552 €	
2022 - Etude biodéchets				37 299 €	
2022 - Matériel roulant : fourgon et BOM				306 840 €	
2022 - Matériel informatique (1 PC et téléphonie)				3 180 €	
2022 - Réparation portail CT				4 200 €	
2022 - réfection déchetterie Pont Min				5 000 €	
2022 - 2 PAV biodéchets expérimentaux				14 400 €	
2022 - Réparation portails déchetteries et caisson écostation				9 600 €	
2022 - reprise enduit des façades centre technique				26 000 €	
2022 - Logiciel métier géolocalisation				25 000 €	
2022 - Etude déchetteries				20 000 €	
2022 - Colonnes de remplacement (6 verres et 3 papier)				14 760 €	
2022 - Composteurs individuels, collectifs et partagés				32 103 €	
2022 - Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri				145 800 €	
2022 - Remplacement bacs OM	- €			13 800 €	
Commission Services à la population - fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Commission Services à la population - investissement	686 094 €	334 106 €	200 000 €	408 800 €	116 900 €
2021 - Opération Matériel de bureau et informatique - enfance - logiciel et matériel	1 512 €	7 035 €	- €	- €	
2021 - Etude EVS Guémené-sur-Scorff - étude arrêtée en cours	84 000 €	6 438 €	- €	- €	
2021 - Matériel Séjour	4 000 €			- €	
2021 - Matériel MC - portail et grillage MC et informatique	4 000 €	2 134 €		- €	
2021 - Matériel Keraudrenic - certaines dépenses sont imputées en fonctionnement pour 2021	40 000 €	22 186 €		- €	14 000 €
2021 - Matériel piscine	20 000 €	128 €		- €	
2021 - Investissement piscine – réparation pièce chaudière	38 912 €	5 823 €		- €	
2021 - Réhabilitation centre aquatique	200 000 €			- €	
2021 - Réhabilitation ALSH Kéraudrenic	293 670 €	290 362 €	- €	- €	100 000 €
2022 - renouvellement matériel maison des jeunes et camping				27 000 €	
2022 - étanchéité à l'eau manoir				23 000 €	
2022 - changement fenêtres manoir				8 500 €	
2022 - sanitaire longère Kéraudrenic				15 000 €	2 900 €
2022 - renouvellement équipements micro-crèches				5 000 €	
2022 - RAM divers matériel et plancher fourgon				5 000 €	
2022 - Centre aquatique - réfection parking				25 000 €	
2022 - Centre aquatique - tablettes pour diffusion musique				300 €	
2022 - Centre aquatique - logiciel de gestion en cloud ou serveur				5 000 €	
2022 - Centre aquatique - renouvellement et dépenses nouvelles au 21				10 000 €	
2022 - Réhabilitation centre aquatique	- €	- €	200 000 €	285 000 €	
Commission Solidarités - fonctionnement	- €	- €		- €	- €
Commission Solidarités - investissement	69 100 €	18 786 €	18 000 €	967 900 €	556 600 €
2021 - Achat matériel chantiers, ressourcerie	5 000 €	- €		- €	

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 056-245614417-20220407-N8_070422-DE

2021 - Mini-pelle	10 000 €	9 344 €			
2021 - Achat matériel CNP	4 000 €				
2021 - Matériel de bureau - informatique ressourcerie - licence	1 500 €	907 €		- €	
2021 - Licence ressourcerie	600 €				
2021 - Etude de conception - Rénovation bâtiment ressourcerie	48 000 €	8 535 €		- €	
2022 - Renouvellement matériel CNP	- €			2 900 €	
2022 - Achat véhicule CNP	- €			35 000 €	
2022 - Renouvellement matériel Recup'R	- €			2 500 €	
2022 - Mobilier Recup'R suite travaux	- €			5 500 €	
2022 - Rénovation et extension bâtiment Recup'R	- €		18 000 €	880 000 €	556 600 €
2022 - Etagères et mobiliers divers Recup'R suite travaux - estimation haute	- €			40 000 €	
2022 - Matériel informatique (2 ordinateurs)	- €	- €		2 000 €	
Commission Gestion des ressources en eau - fonctionnement	- €	- €	- €	15 000 €	- €
Commission Gestion des ressources en eau - investissement	50 000 €	265 €		10 000 €	
2021 - Opération GEMAPI (anciennement CTMA)	50 000 €			- €	
2021 - Licence informatique		265 €			
2022 - Début étude de transfert de l'AC				15 000 €	
2022 - Réponse appel à projet	- €			10 000 €	
Commission Administration générale - fonctionnement	- €	- €		25 000 €	- €
Commission Administration générale -investissement	3 181 266 €	1 192 572 €	1 836 854 €	1 941 884 €	
Opération site internet	16 380 €	22 928 €	- €	- €	- €
2021 - Site internet	16 380 €	22 928 €	- €	- €	
Opération FTTH	2 519 514 €	939 530 €	1 560 854 €	1 579 984 €	- €
2021 - déploiement fibre optique - 2ème tranche (CC 20/09/18) 2019 -23	2 236 659 €	745 553 €	1 491 106 €	1 491 106 €	
2021 - Renforcement NRA-ZO (CC 20/09/18) T1 2019	213 107 €	193 977 €		19 130 €	
2021 - Montées en débit (CC 05/03/2019)	69 748 €	- €	69 748 €	69 748 €	
Opération Fonds de concours	469 650 €	199 809 €	266 000 €	287 700 €	- €
2021 - Fonds de concours maison de santé Le Fauouët (CC 20/09/18)	178 650 €	176 307 €	- €	- €	
2021 - Fonds de concours maison de santé Lanvénégen (CC 20/09/18)	33 000 €	- €	33 000 €	34 700 €	
2021 - Fonds de concours IFER - reconduction	20 000 €	19 387 €	- €	20 000 €	
2021 - Etude pôle touristique et culturel Le Fauouët	5 000 €	4 115 €	- €	- €	
2021 - Hôpital Guémené/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	- €	233 000 €	233 000 €	
Opération Matériel de bureau et informatique	175 722 €	30 304 €	10 000 €	74 200 €	- €
2021 - Infrastructure téléphonique	50 000 €	0 €	10 000 €	20 000 €	
2021 - Mobilier	7 000 €	0 €		- €	
2021 - Informatique - matériel et licence	50 000 €	19 774 €		- €	
2021 - Photocopieurs	12 000 €	10 530 €		- €	
2021 - Imprévues	56 722 €				
2022 - Etudes RH et prestation archivage				25 000 €	
2022 - acquisition de défibrillateurs à ventiler dans les fonctions				6 200 €	
2022 - logiciel et licences				20 000 €	
2022 - matériel de bureau et informatique	0 €	0 €		28 000 €	
Commission Aménagement du territoire, des mobilités et de l'habitat - fonctionnement	- €	- €		160 000 €	60 000 €
Commission Aménagement du territoire, des mobilités et de l'habitat - investissement	176 980 €	5 400 €	167 580 €	212 245 €	
2021 - PLUI	172 980 €	5 400 €	167 580 €	196 020 €	
2021 - Logiciel	4 000 €				
2022 - PIG				120 000 €	60 000 €
2022 - Plan habitat volontaire - fiche PDT - 80 000 € sur 2ans				40 000 €	

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 056-245614417-20220407-N8_070422-DE

2022 - Panneaux signalisation co-voiturage - 1/commune					
2022 - Logiciel urbanisme et matériel bureau	- €			7 225€	
2022 - Etude schéma d'aménagement cyclable et des mobilités douces - fiche PDT - 50 000 € en 2023	- €			- €	
Commission France Service -fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Commission France Service - investissement		5 900 €		32 000 €	
2021 - Mobilier et informatique	- €	5 900 €	- €	- €	
2022 - Aménagement bureau Le Faouët	- €	- €	- €	10 000 €	
2022 - Aménagement bureau Gourin	- €	- €	- €	19 000 €	
2022 - Mobilier et informatique pour les bureaux	- €	- €	- €	3 000 €	